

Règlement du prix « Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss »

Année 2023

- Prix proposé par la Société Française de Cardiologie (SFC) et la Fondation Lucie et Olga Fradiss abritée par la Fondation de France
- Un dossier retenu
- Montant de la dotation : 23 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : prix-bourses@sfc cardio.fr

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Date limite de dépôt des candidatures | |
| Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération | 31 octobre de l'année en cours |
| Composition du jury | Novembre de l'année en cours |
| Désignation du lauréat | 20 décembre de l'année en cours |
| Remise officielle | Janvier de l'année suivante lors des JESFC |



Règlement

Article 1 : Thème et nature du projet

Le prix « Docteur Lucie Fradiss et Olga Fradiss » de la Fondation Lucie et Olga Fradiss abritée par la Fondation de France, est organisé par la Société Française de Cardiologie (SFC).

Ce prix est décerné à une équipe de médecins ou chercheurs français pour une publication de travaux originaux portant alternativement une année sur deux sur les prothèses cardiaques et sur l'athérosclérose.

Thématique 2023 : Athérosclérose

Article 2 : Dotation

La dotation de 23 000 € sera versée en une fois lors des Journées Européennes de la SFC (JESFC) qui auront lieu du 17 au 19 janvier 2024 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir les membres de la SFC à jour de leur cotisation.

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Fournir la publication de ses travaux dans un délai de 12 mois ;
- Se désister du prix s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcadio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- La liste des titres et travaux,
- Un résumé du travail en une page maximum,
- Un exposé du travail en 10 pages maximum,



Il est adressé à la SFC par e-mail à prix-bourses@sfcario.fr avant le 31 octobre de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de sept membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- La composition du jury est approuvée par la SFC au plus tard le 15 novembre de l'année en cours.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 20 décembre de l'année en cours, soit un mois avant la remise officielle lors des JESFC.

